



**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE PULLY DE LA COMMISSION
CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS NO. 07-2013**

**Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et
renouvellement du réseau d'électricité au chemin de Pallin**

Crédit demandé : CHF 754'000.--

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis no. 07-2013, s'est réunie le 13 mai 2013 à 18h30 à la Damataire.

Elle était composée de Mesdames Danielle Harbough, Natalia Lainz Allet, Liliane Masson et de Messieurs Léopold Cordey, Ernest Moser, Jean Dutruit, Rocco Giannuzzi, Antonin Chevalley et de Lucien Bernardoni, président.

Notre commission a été reçue par Monsieur Marc Zolliker, conseiller municipal, accompagné de Monsieur Laurent Balsiger, chef de service, Monsieur Jean-Luc Meylan, responsable du bureau technique, Monsieur Cédric Henry, chef d'exploitation de la STEP et responsable de l'évacuation et traitement des eaux, Monsieur Christian Gilliéron, chef de chantier et de Monsieur Philippe Porqueddu, directeur du bureau d'ingénieurs RIBI S.A.

Au nom de la commission, je les remercie pour leur disponibilité, leurs présentations détaillées et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Comme indiqué dans le préavis il est demandé un crédit de Fr. 754'000.-- .

Ce crédit concerne un ensemble de travaux décrits dans le présent préavis, relatif à la réhabilitation et mise en conformité du réseau d'électricité basse tension et du réseau d'éclairage public, de la mise en séparatif du réseau d'assainissement et de la remise en état de la chaussée et des trottoirs.

Discussion

Après une introduction de Monsieur Marc Zolliker où il a spécifié qu'après ce projet qui est en priorité 1, selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), d'autres secteurs seront concernés. Monsieur Laurent Balsiger nous a présenté le projet du plan communal, et notamment la problématique du système séparatif et système unitaire. A ce jour quelque 40% du territoire communal est en séparatif. Quelques questions de détail ont été posées sur le matériel d'infrastructure, les conséquences du système séparatif sur l'écoulement, avec l'assèchement de la partie des eaux usées, la possibilité d'équiper les luminaires par des panneaux solaires, la justification du mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'exécution d'une partie du projet, mandat qui a été confié en attendant que l'ensemble des chefs de projet engagés soient opérationnels.

La question concernant le nombre et la durée des travaux des chantiers à été soulevée, avec demande s'il était possible de prévoir, au moment des attributions, des clauses de pénalité. Il a été évoqué la durée des travaux des chantiers de l'avenue des Cériseurs, de l'avenue du Prieuré et du chemin du Château-Sec. Il a été répondu que c'est difficilement applicable, compte tenu qu'il faudrait prévoir un bonus pour l'entreprise dans le cas où les travaux seraient terminés avant le délai prévu.

La Commission permanente des finances a siégé le même jour et examiné le présent préavis. Elle a accepté à l'unanimité ses conclusions.

Après que les commissaires aient déclaré leur satisfaction quant aux réponses formulées et aux présentations, il a été procédé au vote.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis en pages 13 et 14.

Pour la commission, le président

Lucien Bernardoni